



Concours PsyEN EDA 2024 : des résultats catastrophiques qui aggraveront les conditions de travail des PsyEN EDA !

Les résultats du concours de psychologue de l'Education nationale spécialité éducation, développement et apprentissages (PsyEN EDA), ont été publiés le 29 avril.

Cette année, 52 places au concours manquent !

Alors que 91 candidats étaient admissibles, seulement 80 ont été admis pour 130 postes offerts au concours externe alors que 3 sont admis sur 5 au 3ème concours, soit au total 52 postes de PsyEN EDA non pourvus pour la rentrée 2024 ! Rappelons qu'en 3 ans, ce sont 112 postes de PsyEN EDA qui n'ont pas été pourvus au concours !

Une situation sur le terrain qui va s'aggraver !

Au moment où le nombre d'élèves à suivre, notamment avec l'inclusion scolaire systématique, et les situations nécessitant l'intervention des PsyEN sont exponentiels, cette baisse du recrutement accentuera encore la dégradation des conditions de travail des PsyEN EDA, mais aussi de tous les personnels, dont les élèves seront moins suivis. Cette situation ne pourra que s'aggraver avec la mise en place de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et du décret visant à dissoudre les établissements et services médico-sociaux !

Actuellement, les PsyEN EDA ne peuvent déjà plus répondre à toutes les demandes et ont des secteurs de plus en plus importants à gérer, voire se voient imposer d'intervenir sur les secteurs restés vacants avec des prises en charge d'élèves au pied levé et sans suivi !

La conséquence de la création du corps des PsyEN en 2017

Depuis la publication du décret de 2017 créant le corps des PsyEN (contre lequel seule la FNEC FP-FO avait voté), impossible désormais pour un professeur des écoles de devenir psychologue et d'occuper des postes restés vacants après avoir suivi une formation diplômante, comme le DEPS à l'époque ! Seuls les étudiants en psychologie ou les détenteurs d'un BAC+5 en psychologie peuvent candidater au concours de PsyEN, réduisant de fait les éventuels admis.

La seule solution qui reste aux IA-DASEN est le recours de plus en plus massif à des psychologues contractuels, précaires et sous-payés, qu'ils ont d'ailleurs souvent du mal à recruter !

Face au manque de personnel, le ministère travaille à l'externalisation des missions des PsyEN

Dans un rapport de l'IGESR en mars 2024, des propositions sont faites pour renvoyer certaines de leurs missions, l'orientation notamment, sur les épaules des personnels enseignants ou CPE. Alors qu'en 2021, le projet de loi 4DS proposait de transférer le corps des PsyEN aux collectivités territoriales, ce sujet de transférer ces personnels est toujours d'actualité pour le ministère. Le Sénat a d'ailleurs voté en mars 2024 une proposition de loi visant à expérimenter le transfert de compétence de la médecine scolaire aux départements volontaires.

Pour la FNEC FP-FO, les PsyEN doivent rester des fonctionnaires d'Etat rattachés à l'Education Nationale.

C'est pourquoi le SNUDI-FO et sa fédération, la FNEC FP-FO apportent leur soutien total à la mobilisation engagée par les psychologues dans l'Education nationale et au-delà, et étaient présents au rassemblement appelé devant le ministère de la Santé jeudi 23 mai.

Le SNUDI-FO ne se résout pas à cette situation inacceptable et exige plus que jamais :

- Un RASED complet et la création de postes de PsyEN EDA partout à hauteur des besoins ;
- La création d'une brigade de remplacement de PsyEN EDA dans chaque département ;
- Le retour à la possibilité pour les enseignants du 1er degré de devenir psychologues après une formation et le passage d'un diplôme d'Etat ;
- La titularisation de tous les psychologues contractuels qui le souhaitent ;
- L'abandon de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive et du décret visant à dissoudre les établissements et services médico-sociaux ;
- L'abandon des mesures du rapport de l'IGESR de mars 2024.

Montreuil, le 24 mai 2024